CONDITIONS GENERALES DE VENTE
GITE LA MAISON DES BOTTRAIS

1.Objet du contrat

- Le présent contrat a pour objet la location du Gîte La Maison des Bottrais, situé 2 rue de l'Etang Belain, 39230 FOULENAY, maison indépendante de 85m², avec jardinet privatif, selon fiche descriptive.
- Le gîte est prévu pour 6 personnes maximum. Toute personne supplémentaire devra faire l'objet d'une demande écrite au propriétaire, qui n'est pas tenu d'accepter et qu'il pourra facturer 10€/nuit/pers.
- La location est exclusivement prévue entre les deux parties mentionnées sur le contrat. Elle ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à ce sujet sera susceptible d'entrainer la résiliation immédiate du présent contrat, aux torts exclusifs du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.
- Le Gîte est à usage exclusif de location de vacances. **Interdiction formelle** d'y organiser des soirées et fêtes ou d'exercer une activité commerciale. En cas de non-respect, le contrat pourra être résilié immédiatement sans aucun remboursement.

2. Durée du séjour

- Les dates et heures d'arrivée et de départ sont mentionnées expressément sur le contrat de location conclu entre le propriétaire et le locataire.
- En cas d'arrivée tardive ou différée, prévenir obligatoirement le propriétaire. Dans le cas contraire, dans les 12 heures suivant l'arrivée prévue, le contrat sera considéré comme nul et le propriétaire pourra disposer du gîte à sa guise. L'acompte versé restera acquis au propriétaire, qui sera en droit de réclamer le solde du séjour.
- La location est conclue pour une durée déterminée : le locataire ne peut en aucun cas se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

3. Prix, charges et modalités de paiement

- Le Montant total du séjour est mentionné sur le contrat conclu entre les deux parties.
- Un Acompte de 25% du montant total du séjour est demandé à la réservation afin de confirmer la location, payable par virement ou chèque.
- Le Solde est à régler au plus tard le jour de l'arrivée dans le gîte par virement, chèque, espèces, carte, chèques vacances ANCV.
- Les Charges d'électricité, de chauffage, et d'eau sont inclues, pourvues que le locataire en fasse une consommation raisonnable ; toute consommation excessive sera facturée en plus. La taxe de séjour est collectée pour le compte de la communauté de communes.
- Dépôt de garantie : **300€** exigé à l'arrivée, par chèque non encaissé, pour couvrir d'éventuelles dégradations ou frais de ménage supplémentaire.

4. Conditions d'annulation et interruption

- Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.
  Annulation avant l'entrée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire.
  Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant l'arrivée prévue, le propriétaire pourra exiger le solde du séjour
- Interruption du séjour : la totalité du prix reste acquise au propriétaire.
- Annulation par le propriétaire : restitution intégrale des sommes versées.

5. Utilisation des lieux et règlement intérieur

- Un état des lieux est fait à l'arrivée dans le Gîte, ainsi qu'un état de la propreté. Toute réclamation doit être formulée dans les 24h suivant l'arrivée.
- Le ménage en fin de séjour est inclus au tarif. Néanmoins le locataire devra laisser le gîte dans un état normal de propreté, défaire les lits, laver la vaisselle avec soin et la ranger, et vider les poubelles dans les containers prévus à cet effet.
- Le locataire devra occuper les lieux « en bon père de famille » et en assurer le caractère paisible, pour le respect de tous. Toutes casses et dégradations, de quelque nature qu'elles soient, seront facturées, ainsi que le nettoyage des couettes et linges rendus délibérément sales ou tachés.
- Les animaux de compagnie sont acceptés **sur demande**, gratuitement ; néanmoins, leur propriétaire devra être rigoureux au niveau du ménage (aspirateur obligatoire au départ), et assurera le paiement des éventuels dégâts commis ; les chiens ne devront jamais être laissés seuls dans l'enceinte du gîte.
- **Il est strictement interdit de fumer** à l'intérieur du gîte.
- La piscine des propriétaires, en saison, est mise à disposition du locataire. En cas de non-respect du règlement, cette autorisation sera retirée et aucun dédommagement ne pourra être demandé.
- Assurances : le locataire doit être couvert par une assurance responsabilité civile (extension villégiature). Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels. Les visites sont tolérées, toutes personnes extérieures au groupe inscrit sont sous la responsabilité des locataires, ainsi que les dégâts qui pourraient être causés par celles-ci. L'accès à la piscine ne leur est pas autorisée.